



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P083_2022

Date : 02/03/2022

OBJET : Épandage des boues des stations d'épuration

Exposé

Dans le cadre de l'application des articles R211-34, R211-35, R211-39 du Code de l'environnement et de l'arrêté ministériel du 8 janvier 1998, la Communauté d'Agglomération du Cotentin réalise l'épandage de boues de ses stations d'épuration. L'épandage doit être réalisé au début du printemps pour concorder avec les besoins des cultures et diminuer le volume de boues stockées.

La Communauté d'Agglomération du Cotentin a choisi de confier cette mission à un prestataire spécialisé dans l'épandage des boues pour les stations d'épuration de La Hague, Martinvast, Montebourg et Valognes.

La consultation a été allotie de la manière suivante :

- Lot 1 : La Hague
- Lot 2 : Montebourg
- Lot 3 : Valognes
- Lot 4 : Martinvast

Au terme de la période de consultation, seul un candidat a répondu. Il s'agit de l'entreprise AGRITANTEL qui a fait parvenir une offre pour chacun des 4 lots.

Après examen de candidature et analyse, l'offre de la société AGRITANTEL répond aux exigences demandées dans le cahier des charges et les prix proposés sont cohérents.

Le lot 4 est déclaré sans suite en application de l'article R2185-1 du code de la commande publique pour motif d'intérêt général et fera l'objet d'une nouvelle consultation d'entreprises.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération DEL2021_101 du 29 juin 2021 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin – Modification n°2,

Vu le Code de la Commande publique,

Décide

- **De signer** avec l'entreprise AGRITANTEL, 50D écoute s'il pleut, BP54, 50700 VALOGNES, les marchés publics pour les lots suivants :
 - Lot 1 : La Hague
 - Lot 2 : Montebourg
 - Lot 3 : Valognes
- **De dire** que les marchés débutent à compter de leur date de notification pour s'achever au 31/12/2022,
- **De dire** que les marchés seront exécutés par la technique d'achat des accords-cadres, sans montant minimum mais avec les montants maximum suivants :
 - Lot 1 : 8 000 € HT
 - Lot 2 : 8 000 € HT
 - Lot 3 : 10 000 € HT
- **De dire** que la dépense sera imputée sur le budget 05, compte 611
 - env. 27639 La Hague
 - env. 17666 Montebourg
 - env. 25030 Valognes
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE